

Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal

(Exécution de l'art.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ORDINAIRE
Le 12 avril 2017 à 19 h 30

Décisions prises et questions débattues

Le Conseil municipal,

● ENTEND la présentation de Monsieur Godin du CDHU sur le Projet d'Aménagement de développement Durable (PALD) du PLU. Un débat a suivi cette présentation.

à l'unanimité :

● AUTORISE l'ajout à l'ordre du jour du point suivant : " attribution de compensations allouées aux communes par TCM (Troyes Champagne Métropole) . Le CM adopte cet ajout et la proposition de Troyes Champagne Métropole sur le mode de répartition des compensations allouées aux communes.

● ADOPTE pour 2017 les taux d'imposition suivants :

TH : 15.80 % TF : 22.65 % TFNB : 30.60 %

● ADOPTE le compte administratif 2016 de la Commune.

● ADOPTE le compte de gestion 2016 de la Commune.

● DÉCIDE l'affectation des résultats 2016 de la Commune.

● VOTE le budget 2017 de la Commune lequel se décompose comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement	299 892.34 €
- Dépenses et recettes d'investissement	167 175.22 €

● ADOPTE la liste des subventions aux associations pour 2017.

● ADOPTE le compte administratif 2016 du service des eaux.

● ADOPTE le compte de gestion 2016 du service des eaux.

● DÉCIDE l'affectation des résultats 2016 du service des eaux.

● VOTE le budget 2017 du service des eaux lequel se décompose comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement	87 703.73 €
- Dépenses et recettes d'investissement	80 042.49 €

● VOTE le reversement d'un montant de 20 000 € du Service des Eaux sur le budget communal 2017.

● MODIFIE les termes de la délibération fixant les indemnités des élus (remplace Indice brut 1015 par l'indice brut terminal de la fonction publique).

● DECIDE la dissolution du CCAS à compter du 31/12/2017 et PRECISE que l'entité CCAS devient une commission communale avec les mêmes compétences.

● DECIDE en accord avec le chef de corps la vente de l'ancienne motopompe des pompiers.

● PREND ACTE qu'au 01/01/2017 les polices spéciales des maires ont été transférées au Président de TCM et que Monsieur le Maire s'oppose au transfert de certaines de ces polices. Un arrêté sera donc pris en ce sens.

● DÉCIDE d'inscrire, préalablement au vote du budget 2017, 3 500 euros de crédits à l'article 21311 opération 220.

Questions et informations diverses :

Monsieur le Maire :

- Informe

- que Enedis nous signale que dans le cadre de changement de compteur ou de nouveaux raccordements seront obligatoirement installés des compteurs communicants LINKY.

- que le Comité de Tourisme Othe Armance nous a versé une somme de 230 euros en participation au fleurissement de la commune de 2016.

- met en place la tenue des bureaux de vote pour les prochaines élections.

Madame Christelle Méry :

- Rappelle que le Comité des fêtes organise

- . la chasse aux œufs pour les enfants de la commune jusqu'à 12 ans aura lieu le lundi 17 avril 2017

- . le vide grenier le 8 mai prochain.

La séance a été levée à 21 heures 45

Sommeval, le 14/04/2017

Le Maire, André Billet

A Billet

